

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 14 mars 2022 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Lot 3 683 195 chemin l'Acadie

Objet de la demande de dérogation mineure 2022-0011:

La demande de dérogation mineure 2022-0011 vise à permettre la construction d'une maison avec une marge arrière de 7,4 mètres alors que la réglementation exige 7,6 mètres minimum.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce vendredi 25 février 2022.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière